

de risques en consentant ces prêts. Toutefois, à cause de récentes faillites dans le domaine des institutions parabancaires, les Canadiens sont un peu plus craintifs au sujet de notre système bancaire et de nos institutions financières. Même si les Canadiens n'étaient pas enclins à s'intéresser à la loi actuelle sur les banques, les événements imprévus au sujet de la *Mercantile Bank* et la prétendue « fuite » au sein du cabinet auraient forcément attiré leur attention sur les banques.

La plupart des orateurs ont parlé très éloquemment de la loi sur les banques. L'honorable député de Labelle a fait un discours d'ouverture plein d'intelligence et de réflexion concernant la loi et le rapport de la Commission Porter. Je n'aurais pu l'émuler. Il y a cependant un aspect du problème que les récents événements ont peut-être masqué. Je dirais, pour commencer, que je ne prétends pas savoir si la doctrine dont s'inspire la loi actuelle sur les banques est la plus avantageuse pour le Canada. J'ai lu le récent discours de l'ancien président de la Banque d'Angleterre, lord Cromer. Il contient un avertissement au monde occidental et à l'Europe: selon lui, le nationalisme économique, pourrait entraver le flux de capital, contrairement à ce qui s'est passé au XIX^e siècle. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt et j'ai lu les discours du président de la Banque du Canada qui nourrit les mêmes opinions. Si j'en avais le temps, je lirais un extrait de *Barrons* qui fustige non seulement le Canada, mais aussi les États-Unis et la plupart des autres pays du monde pour ce qu'ils estiment être une politique très restrictive en ce qui concerne le flux de capitaux.

Toutefois, comme Canadien, je tiens à ce que, peu importe nos mesures et notre philosophie, peu importe que nous croyions que les banques doivent être entièrement canadiennes ou accessibles au monde entier, je tiens, dis-je, à ce que nous décidions nous-mêmes, sans avoir à faire l'objet de pressions de sociétés étrangères ou d'un autre pays, malgré toute l'amitié que professe ce pays à notre endroit. C'est le droit du Canada, pays souverain.

J'ai été consterné par les pressions que la Maison Blanche et divers groupes intéressés des États-Unis ont fait sentir au gouvernement. On a cherché à jeter le discrédit sur l'ancien ministre des Finances. Très peu de députés ont été surpris, j'en suis sûr, du témoignage présenté au comité et qui a confirmé le véracité des événements que l'ancien ministre des Finances avait rapportés comme ayant abouti à l'achat de la *Mercantile Bank* par la *City Bank*. Cela ne surprend pas ceux d'entre nous qui connaissent le député de Davenport. J'ai dit à la Chambre, et je n'ai pas d'objection à le répéter, que peu importe

ce qu'il accomplira d'ici la fin de sa carrière, c'est à lui qu'il faut accorder le mérite d'avoir mis un terme à l'érosion de nos publications. On lui doit d'avoir présenté à la Chambre des communes une mesure qui a empêché la vente de nos journaux à des intérêts étrangers.

L'hon. M. McIlraith: Monsieur le président, ne pourrait-on pas faire rapport de l'état de la question afin de présenter une motion pour que la séance soit prolongée quelque peu?

(Rapport est fait de l'état de la question.)

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre d'examiner ce bill à la prochaine séance ou plus tard aujourd'hui?

Des voix: Plus tard aujourd'hui.

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, en conformité du paragraphe 2 de l'article 6 du Règlement, je propose que la Chambre prolonge sa séance sans toutefois dépasser onze heures.

(La motion est adoptée.)

LA LOI SUR LES BANQUES

REVISION DÉCENNALE ET PROLONGATION DES CHARTES

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Richard, reprend l'étude du bill n° C-222 concernant les banques et les opérations bancaires, présenté par l'honorable M. Sharp.

M. Mackasey: Monsieur le président, je remercie les députés de leur bienveillance.

Je parlais de certaines réalisations de l'ancien ministre des Finances. Avant de revenir à la loi sur les banques, je pourrais peut-être rappeler aux députés que, comme ministre des Finances, il a présenté des mesures pour empêcher nos sociétés d'assurance et nos sociétés de prêts et de fiducie de passer davantage sous la domination de capitalistes étrangers. Personne n'ignore que je crois fermement à une foule d'idées et à la plupart des théories de l'ancien ministre, mais il est également vrai que je suis aussi un partisan du ministre des Finances actuel.

Note plus grand problème ces dernières semaines, c'est que nombre de journalistes n'ont pas compris la présente loi sur les banques. Je pourrais parler de l'éditorial qui a paru dans le *Star* de Toronto il y a trois jours dont l'auteur a cherché à dire que le ministre actuel des Finances avait modifié d'une façon détournée l'esprit de la loi et les principes énoncés par l'ancien ministre en 1965. Les rédacteurs de ce journal ne rendent pas service aux lecteurs confiants. Je pourrais par